

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

**Année 2019
Séance du 13 février 2019**

N° 03

**Objet : Débat d'orientation
budgétaire 2019**

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille dix-neuf et le treize du mois de février à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le cinq du mois de février 2019, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : Jacques JULIEN

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUBERT Serge, AUZET Eric, AYMES Bernard, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOU MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BOURJAC Jean Marie, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge, CASA Chantal (jusqu'au rapport n° 15), CAZERES Benoit, CHATARD Gilles (jusqu'au rapport n°3), COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DE VALCKENAERE Gilles, DEORSOLA Jean Paul, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, FERAUD Maryline, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, JULIEN Jacques, LEDEY Olivier, LEJOSNE Patrick, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLSI Philip, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 4), PAUL Gérard, PAUL Gilles, POULEAU Philippe, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, ROCHAT Jacques, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, THONATTE Lionel (jusqu'au rapport n°17), TRABUC Nicolas, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etait suppléé :

MAGAUD Marie José a donné pouvoir à MAYENC Christelle

Etaient représentés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à PAUL Gilles
BONZI Maryse a donné pouvoir à PAUL Gérard
CHATARD Gilles a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (à partir du rapport n°4)
EYMARD Max a donné pouvoir à TRABUS Nicolas
FONTAINE Sonia a donné pouvoir à BRUN Patricia
LE CORRE Thibault a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
MAZAL Ambroise a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
PRIMITERRA Geneviève a donné pouvoir à BARTOLINI Jean Louis
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n° 3)
THONATTE Lionel a donné pouvoir à DE VALCKENAERE Gilles (à partir du rapport n°18)

Etaient excusés :

AILLAUD Sylvie	PIERRISNARD Jacqueline
AUZET Guy	REBOUL Childéric
BALIQUE François	RONDEAU Daniel
FLORES Sylvain	SERRA Victor
PAYAN Claude	TONELLI Corinne
MUNOZ MALDONADO Julien	URQUIZAR Danièle

REÇU EN PREFECTURE

le 15/02/2019

Application agréée E.legalite.com

70_DE-004-200067437-20190213-03_13022019

Monsieur Patrick MARTELLINI, rapporteur, expose ce qui suit :

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue, en vertu des dispositions législatives, une étape obligatoire avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus ainsi que les établissements publics de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Ce débat doit se dérouler dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif et porter sur le niveau d'endettement, l'évolution des taux d'imposition ou des éléments d'analyse prospective.

Le contexte

La loi de finances pour 2018 a introduit deux réformes majeures :

- L'association des collectivités territoriales à l'effort de redressement des finances publiques est passée d'une logique de baisse des dotations à une logique de maîtrise de la dépense publique avec une contractualisation pour les plus grandes collectivités dont l'objectif de hausse des dépenses réelles de fonctionnement est de 1,2 % maximum sur la période 2018-2022.
- La suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour 80 % des redevables d'ici 2020.

La loi de finances pour 2019 prévoit un budget de l'Etat de transition dont la mise en œuvre s'inscrit dans un contexte de crise sociétale qui va introduire, après consultation nationale, de probables changements de cap, tant sur le plan fiscal et financier qu'en matière de réforme des institutions et sur le plan social, avec un risque pour les collectivités de se voir demander un effort accru dès l'automne 2019.

En effet, on constate une dégradation des indicateurs macro-économiques : le déficit en % du produit intérieur brut prévu dans le projet de loi de finances pour 2019 tablait sur - 2,8 %, le vote définitif de la loi de finances conduit à un déficit de - 3,2 %.

Dans ce contexte les concours financiers de l'Etat évoluent peu :

- On a une stabilité de l'enveloppe à périmètre constant. Comme promis, en contrepartie du dispositif de contractualisation, le gouvernement maintient le niveau de ces dotations à son niveau de 2018.
- En matière de FCTVA, décalage de la date d'entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA 2020. La loi de finances pour 2018 prévoyait la mise en œuvre d'une procédure de traitement automatisé des données budgétaires et comptables pour le versement du FCTVA à partir de 2019.

REÇU EN PREFECTURE

le 15/02/2019

Application agréée E.legalite.com

70_DE-004-200067437-20190213-03_13022019

La situation de l'agglomération

Dans la période actuelle d'harmonisation et d'évolution des compétences, la comparaison d'une année sur l'autre des montants de dépenses ou de recettes n'est pas significative.

L'arrêté des comptes de la gestion 2018 est en cours. Il vous est présenté ci-dessous le récapitulatif des dépenses et recettes des chapitres de fonctionnement.

DEPENSES	Réalisé 2017	Réalisé 2018
011 charges à caractère général	7 793 867,89	10 176 455,34
012 charges de personnel	12 653 187,49	12 530 586,90
014 atténuations de produits	7 099 960,74	6 871 964,36
65 autres charges de gestion	5 397 581,89	4 916 781,81
66 charges financières	426 804,86	374 174,76
67 charges exceptionnelles	324 116,14	607 471,17
TOTAL	33 695 519,01	35 477 434,34

RECETTES	Réalisé 2017	Réalisé 2018
013 atténuations de charges	303 362,21	270 228,99
70 produits de services	2 800 262,27	2 040 545,10
73 impôts et taxes	25 066 994,10	25 642 807,34
74 dotations et participations	7 208 453,48	9 054 812,20
75 autres produits de gestion	193 394,52	204 160,42
77 produits exceptionnels	176 568,71	90 760,48
	35 749 035,29	37 303 314,53

Le projet de budget primitif 2019 devrait présenter des distorsions par rapport aux chiffres ci-dessus. En effet, le retour d'équipements notamment sur la moyenne Durance dont l'analyse des coûts s'effectuera au travers de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), engendre une baisse de montant des chapitres 011 et 012 et une augmentation du chapitre 014 au travers des attributions de compensation.

Comme chaque année, tous les moyens seront mis en œuvre pour maîtriser nos charges de gestion. Il convient d'avoir à l'esprit que la reprise de l'inflation pourrait compliquer ce travail.

Le budget primitif 2019 sera établi avec un maintien des taux de fiscalité.

REÇU EN PREFECTURE

le 15/02/2019

Application agréée E-legalite.com

70_DE-004-200067437-20190213-03_13022019

Pour mémoire, le produit 2018 est le suivant :

Taxe d'habitation	5 105 465 €
Taxe foncière	1 670 380 €
Cotisation foncière des entreprises	5 597 409 €
Cotisation sur valeur ajoutée des entreprises	1 803 851 €
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	7 121 788 €

Frais de personnel

Le montant global des dépenses de personnel du budget principal pour 2018 s'élève à 12 592 296 € dont 498 053,17 € de remboursement de personnel mis à disposition.

Au cours de l'année 2018, le Conseil d'Agglomération s'est prononcé quant aux évolutions statutaires. Au 1er janvier 2019, la Communauté d'Agglomération Provence Alpes a transféré aux communes membres les équipements sportifs (gymnase, stade..) ainsi que les équipements liés aux festivités. Ce retour de compétences s'est accompagné d'un transfert de personnel technique et administratif concernant au total 5 agents.

REÇU EN PREFECTURE

le 15/02/2019

Application agréée F.legalite.com

70_DE-004-200067437-20190213-03_13022019

Structure des effectifs

2019-011

La structure des effectifs se répartie comme suit :

	Emplois budgétaires			Effectifs pourvus sur emplois budgétaires en ETPT	
	Temps complet	Temps non complet	TOTAL	Agents titulaires	Agents non titulaires
Emplois fonctionnels	2	0	2	2	0
Filière administrative	54	0	54	41	13
Filière technique	136	12	148	134	14
Filière sociale	5	0	5	3	2
Filière médico-technique	12	0	12	12	0
Filière sportive	2	0	2	2	0
Filière culturelle	33	1	34	31	3
Filière animation	13	5	18	15	3
Filière police	0	0	0	0	0
TOTAL	257	18	275	240	35

En ce qui concerne le temps de travail, celui-ci est conforme aux éléments présentés lors de la délibération en date du 12 décembre 2017.

Durée de travail hebdomadaire	Nombre de jours travaillés
35 heures	Année 2019 365,25 jours - 104 jours repos hebdomadaires (52 x2) - 8 jours fériés - 33 jours de congés annuels = 220,25 jours soit 1541,75 heures
37h30	Année 2019 365,25 jours - 104 jours repos hebdomadaires (52 x2) - 8 jours fériés - 15 RTT - 32 jours de congés annuels = 206,25 jours soit 1546,875 heures
39 heures	Année 2019 365,25 jours - 104 jours de repos hebdomadaires (52 x2) - 8 jours fériés - 23 RTT - 32 jours de congés annuels = 198,25 jours soit 1546,35 heures

REÇU EN PREFECTURE

le 15/02/2019

Application agréée E.legalite.com

70_DE-004-20067437-20190213-03_13022019

Éléments de rémunération :

2019-012

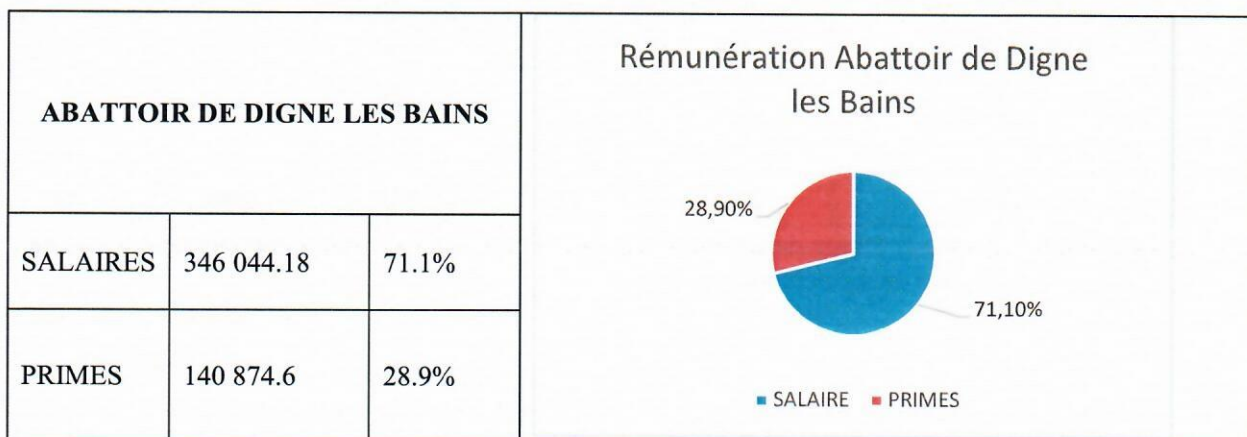
Faisant suite à la création de la Communauté d'Agglomération au 1^{er} janvier 2017, la collectivité a mené un dialogue social avec les représentants du personnel pendant toute l'année 2017 notamment sur la nécessaire harmonisation des régimes indemnitaires.

Cette harmonisation qui ne pouvait être effectuée à la hausse a été appliquée à la moyenne des régimes indemnitaires existants. Les délibérations relatives au régime indemnitaire sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

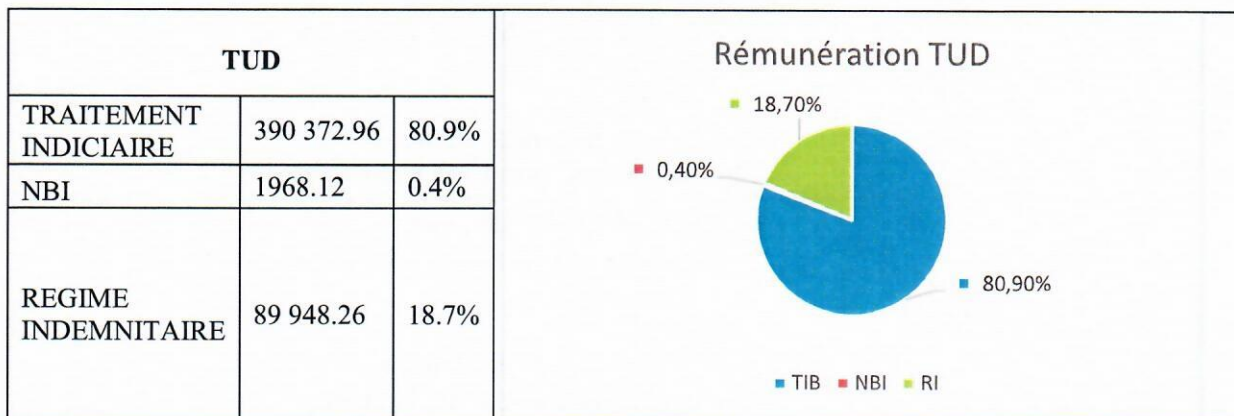
En ce qui concerne les avantages en nature de la collectivité :

- 4 agents bénéficient d'un logement de fonction,
- 3 agents bénéficient de repas à midi (soit 324 repas)

Répartition des éléments de rémunération :



En ce qui concerne l'abattoir de Seyne les Alpes, le personnel étant à temps non complet, il ne bénéficie pas d'heures supplémentaires et n'a pas de régime indemnitaire spécifique.

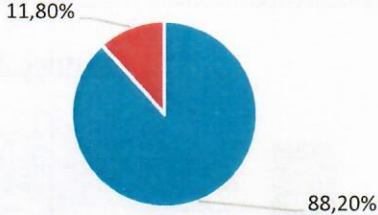


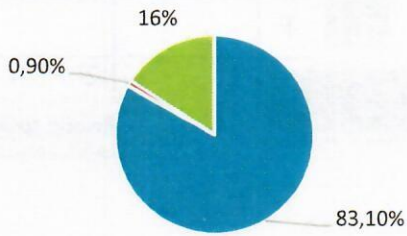
REÇU EN PREFECTURE

le 15/02/2019

Application agréée F.legalite.com

70_DE-004-200067437-20190213-03_13022019

SIREs			Rémunération SIREs	
TRAITEMENT INDICIAIRE	71 017.85	88.2%		■ TRAITEMENT INDICIAIRE ■ REGIME INDEMNITAIRE
NBI	0	0%		
REGIME INDEMNITAIRE	9 473.1	11.8%		

BUDGET PRINCIPAL			Rémunération budget principal	
TRAITEMENT INDICIAIRE	6 552 195.76	83.1%		■ TRAITEMENT INDICIAIRE ■ NBI ■ REGIME INDEMNITAIRE
NBI	73 547.34	0.9%		
REGIME INDEMNITAIRE	1 263 635.37	16%		

HEURES SUPPLEMENTAIRES	
BUDGET	NOMBRES HEURES
BUDGET GENERAL	5228.27 heures
TUD	593 heures
SIREs	42 heures
ABATTOIR DIGNE	1980.66 heures

La dette

Vous trouverez ci-dessous la typologie de la répartition de l'encours de dette.

Matrice de risque charte de bonne conduite

Risque de structure	A	97,22%					
	B	2,78%					
	C						
	D						
	E						
	F						
Produit à risque		1	2	3	4	5	6
		Risque sous-jacent			Risque élevé		

La dette de la collectivité est composée de produits non structurés et ne présente pas de risque.

L'encours de dette global est au 1^{er} janvier 2019 de 12 613 372,25 € dont 11 135 060,02 € pour le seul budget principal.

Le tableau suivant retrace l'évolution de l'encours de dette sur les prochaines années

TABLEAU PRÉVISIONNEL

Etat constaté - montants en Euros

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS
2019	1 429 231,10	326 319,97	1 755 551,07	9 705 828,92
2020	1 435 096,88	278 840,40	1 713 937,28	8 270 732,05
2021	1 423 886,24	231 357,94	1 655 244,18	6 846 845,81
2022	1 254 595,28	185 589,41	1 440 184,69	5 592 250,53
2023	999 850,99	146 462,60	1 146 313,59	4 592 399,54
2024	775 688,35	116 881,77	892 570,12	3 816 711,19
2025	642 526,75	93 573,09	736 099,84	3 174 184,44
2026	506 334,68	74 674,52	581 009,20	2 667 849,76
2027	433 267,30	58 976,98	492 244,28	2 234 582,48
2028	242 355,94	47 557,99	289 913,93	1 992 226,54
2029	239 773,42	40 293,65	280 067,07	1 752 453,12
2030	169 133,68	33 937,04	203 070,72	1 583 319,44
2031	149 052,94	29 943,11	178 996,05	1 434 266,50
2032	130 331,13	26 633,27	156 964,40	1 303 935,37
2033	120 287,71	23 485,32	143 773,03	1 183 647,66
2034	121 069,72	20 492,61	141 562,33	1 062 577,94
2035	118 995,16	17 543,90	136 539,06	943 582,78
2036	121 139,29	14 590,66	135 729,95	822 443,49
2037	79 786,43	11 555,69	91 342,12	742 657,06
2038	80 318,49	10 219,23	90 537,72	662 338,57
2039	80 864,06	8 869,25	89 733,31	581 474,51
2040	81 423,55	7 505,35	88 928,90	500 050,96
2041	81 970,46	6 127,09	88 097,55	418 080,50
2042	70 234,70	4 734,53	74 969,23	347 845,80
2043	70 592,89	3 571,93	74 164,82	277 252,91
2044	69 135,74	2 398,43	71 534,17	208 117,17
2045	63 857,68	1 392,92	65 250,60	144 259,49
2046	17 688,15	793,43	18 481,58	126 571,34
2047	17 785,44	696,14	18 481,58	108 785,90
2048	17 883,26	598,32	18 481,58	90 902,64
2049	17 981,62	499,96	18 481,58	72 921,02
2050	18 080,51	401,07	18 481,58	54 840,51
2051	18 179,96	301,62	18 481,58	36 660,55
2052	18 279,95	201,63	18 481,58	18 380,60
2053	18 380,60	101,09	18 481,69	0,00
TOTAL GENERAL	11 135 060,05	1 827 121,91	12 962 181,96	63 370 977,09

La capacité de désendettement

Ce ratio vise à mesurer le nombre d'année nécessaire pour désendetter l'agglomération, si la capacité d'autofinancement brute était entièrement affectée au remboursement de la dette.

Il est conseillé d'avoir une capacité de désendettement inférieure à douze ans, ce qui est le cas pour notre collectivité puisque pour 2019, la capacité de désendettement de Provence Alpes Agglomération est de 6,90 ans.

La section d'investissement

Comme chaque année, sont prévus les crédits nécessaires au fonctionnement et au renouvellement du matériel pour les services.

En ce qui concerne les opérations nouvelles, le budget 2019 sera dans la continuité de la présentation du budget 2018 avec des opérations axées sur nos compétences obligatoires : l'économie, le tourisme et les déchets.

- Les crédits relatifs à l'extension de l'établissement thermal avec la création du spa soit 5,2 M€ en dépenses et 2,5 M€ de subvention.
- L'aménagement de la retenue de l'Escale qui intègre la réalisation d'une passerelle himalayenne et l'aménagement du pourtour du lac estimé à 1 500 000 € financé par des subventions à hauteur de 873 000 €.
- Les crédits correspondants à la réalisation d'une déchetterie.

L'équilibre se fait par un recours à l'emprunt à hauteur de 4 000 000 €

Les budgets annexes

Les zones d'activités

Les budgets annexes « La Cassine » et Saint-Pierre » n'appellent pas de remarques particulières.

Le budget de la zone « Henrious » a été supprimé. La décision avait été prise lors de l'adoption du budget primitif 2018.

Le budget annexe « Blâches Gombert » : comme cela vous a été indiqué lors du conseil communautaire du 26 septembre dernier, l'agglomération, ayant compétence obligatoire pour la gestion des zones d'activités, doit reprendre la commercialisation des quatre derniers terrains de cette zone.

REÇU EN PREFECTURE

le 15/02/2019

Application agréée E-legalite.com

70_DE-004-200067437-20190213-03_13022019

Les abattoirs

L'activité de ces deux structures se maintient.

ABATTOIR		TONNAGE	
		2017	2018
DIGNE	Abattage (en tonnes)	435,25 t	445,50 t
	Découpe (en tonnes)	245,63 t	230,22 t
SEYNE	Abattage	146 t	140 t

Ces deux budgets font l'objet d'un abondement du budget principal.

Cependant, compte tenu des travaux de mise aux normes à réaliser, la gestion de l'abattoir de Seyne apparaît plus difficile à maîtriser.

Le transport urbain dignois

La gestion de ce budget est très dépendante de la masse salariale (remplacement des chauffeurs absents) et du prix des carburants. Il est financé en grande partie par le produit du versement transport

Le barrage de Vaulouve

Les études se poursuivent pour définir la nature des travaux à réaliser pour la mise en sécurité de cet ouvrage.

Le Sires

Ce budget retrace les frais de fonctionnement liés à la confection de repas pour les écoles de la vallée des Duyes et la crèche de Mallemoisson.

Le prix de revient d'un repas étant assez élevé (entre 8 € et 9 €), une réflexion est en cours pour tenter de rationaliser son fonctionnement.

Le Spanc

Ce budget n'appelle pas d'observation, si ce n'est qu'il sera clôturé à la fin de l'année et sera repris dans le budget assainissement.

Je vous propose à présent, de débattre sur ces orientations budgétaires.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après avoir entendu l'exposé qui précède

Après en avoir débattu

Donne acte au Président de la tenue du débat d'orientations budgétaires

A l'unanimité

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

A handwritten signature in black ink is written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text "PROVENCE ALPES - CÔTE D'AZUR" around the perimeter and a central emblem featuring a sun, a mountain, and a body of water.

REÇU EN PREFECTURE

le 15/02/2019

Application agréée E.legalite.com

70_DE-004-200067437-20190213-03_13022019